

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces, pour un an . . . 26 fl. 30 fl. six mois . . . 14 » 16 » trois mois . . . 7 » 8 »

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, Lagerstraat, derrière le Prinsgracht, Nonchamps. BUREAU POUR L'ABONNEMENT et les annonces, chez M. Van Veenendaal, à La Haye, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française de

LA HAYE. 7 Avril.

Dans sa séance d'hier, la Seconde Chambre des Etats-Généraux a adopté par 51 voix contre 3, le projet de loi relatif à la suppression du fonds pour l'industrie nationale.

La Chambre s'est ensuite occupée de la discussion du projet de loi relatif à la continuation de la route de Bois-le-Duc à Cumberburg. Les débats sur ce projet de loi ont été continués dans la séance d'hier au soir, et il a été adopté par 40 voix contre 15.

Le Journal du Commerce d'Anvers fait les réflexions suivantes sur le mémoire présenté au gouvernement belge par le Comité du commerce et de l'industrie de la province de Liège, sur les relations commerciales de la Belgique, que nous avons publiées hier.

Ce mémoire, qui a été rédigé avec la plus grande attention le méritait, sur notre différend avec la Hollande, le commerce et de l'industrie de Liège. Ce mémoire, qui a été rédigé par dix négociants, est un travail considérable et bien étudié. Il indique les bases sur lesquelles la Belgique et la Hollande doivent traiter.

Un dîner a eu lieu à Rotterdam une nouvelle réunion des membres du Yacht-Club royal néerlandais, sous la présidence de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas. On a déterminé que cette séance sera présidée par le Roi, et que les réunions suivantes à voiles et à moteur auront lieu à Rotterdam le 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 septembre.

Un dîner a eu lieu à Orange et le Prince Alexandre des Pays-Bas a été l'hôte d'honneur. Les Princes ont donné, à la suite de ce dîner, un superbe dîner à un grand nombre de membres du Yacht-Club. Divers toast ont été portés, et accueillis avec enthousiasme: au Roi, par le Prince Henri, président du Yacht-Club; à la prospérité de la Société des régates royales, par S. A. R. le Prince Alexandre; à la prospérité du Yacht-Club, par S. A. R. le Prince d'Orange.

Notomb, en publiant son livre sur la révolution belge, a voulu, non pas la glorifier, mais la suprématie belge, ni la séparation avec la Hollande, mais la séparation avec la Hollande.

société belge; c'est la grande idée que le peuple belge apporte à son début sur la scène du monde; c'est là ce qui fait que ce peuple tant calomnié, a devancé les autres peuples. Si vous revendiquez la suprématie religieuse, vous rétrogradez, si vous revendiquez la suprématie civile, vous retrogradez. C'est la séparation des deux principes qui donne à l'état belge une individualité qui lui est propre, et qu'il faut se garder de lui ravir. Ce n'est pas une vaine théorie, c'est une réalité mise en pratique depuis la promulgation de notre pacte social.

Ceci fut écrit en 1833. A cette époque M. Nothomb, fier, disait-il, d'avoir fait de l'opposition contre le gouvernement précédent, s'abandonnait encore, comme on voit, à toute sa naïve confiance dans les promesses de l'Union. Espérons maintenant ce que dit, en 1846, l'organe de M. Nothomb à Bruxelles, le Politique.

« Nous le demandons : qui a fait les difficultés de la situation ? Ce sont les catholiques qui ont affaibli le ministère de M. Nothomb. Ce sont eux qui ont créé dans le pays électoral la réaction qui les mine, et qui a atteint les libéraux qui ont eu foi dans la modération promise. Ce sont eux qui, dans la formation du ministère en juillet, ont pris une part trop grande, ont affaibli M. Van de Weyer et rendu sa chute inévitable. C'est en vue des dangers que courait la réélection des membres de la majorité que la dissolution a été refusée à M. Rogier. Ce sont leurs intraitables exigences qui ont fait reculer la gauche modérée devant la nécessité de prendre le pouvoir en présence d'une majorité aveugle et résolue à se perdre. On le voit, toutes les difficultés de la situation du 21 mars viennent des catholiques. Au moins ont-ils sauvé la situation ? non ; ils ont fait une faute nouvelle et créé un danger de plus. »

M. Adolphe Barthelemy, auteur et rédacteur du journal belge le Catholique et un des principaux chefs de la réaction catholique, a écrit dans son journal la révolution de la Belgique, les faits suivants :

Appel à tous les Belges en faveur de la Pologne militante.

Pour la septième fois depuis moins d'un siècle, un peuple chevaleresque vient de secouer le joug abrutissant de la triple tyrannie qui a partagé son territoire, aboli sa nationalité, persécuté sa religion.

Les Polonais luttent pour leurs autels et leurs foyers ; s'ils sont coupables, nous l'avons été plus qu'eux en 1830, d'autant que les atrocités de Nicolas surpassent les injustices dont nous avons nous-mêmes souffert.

La lutte héroïque engagée en Pologne nous intéresse tous en Belgique, sans acception des partis qui nous divisent. Catholiques, protestants ou simples fidèles, restez-vous insensibles à des crimes dignes de l'Inquisition ? Restez-vous insensibles à la tyrannie de vos tyrans ? Restez-vous insensibles à la conduite des hommes qui se disent chrétiens ? Parlez-vous en faveur de la Pologne, et vous serez en faveur de la patrie, pour ce gouvernement provisoire qui défend

par donner aux juifs une liberté dont ils ne jouissent pas même encore en Allemagne ?

Artisans, ouvriers, vous tous, classes déshéritées, n'est-ce pas la Pologne qui vous appelle à l'émancipation en proclamant l'organisation du travail ?

Militaires de tout grade, de tout rang, officiers, sous-officiers et soldats, l'intrepidité de quelques milliers de braves n'exerce-t-elle pas dans vos cœurs le frémissement électrique de l'admiration ?

Belges de toutes les provinces, de toutes les opinions, la Pologne n'a-t-elle pas, en 1830, préservé notre indépendance d'une invasion prussienne ? Et qui sait si une autre invasion ne se créera pas en Europe des complications de nature à réparer nos affronts de 1839, à nous rendre l'intégrité de notre territoire national ?

Libéraux, catholiques, démocrates, soldats, ouvriers, femmes, étrangers, contribuez tous par vos offrandes à soutenir la prestation du droit légitime contre la force brutale.

Tout est fini, vous dit une presse févale ; et je vous dis, moi : Tout va commencer ! Les Carpathes ne seront pas le Golgotha, mais le Sinai de la liberté polonaise, et c'est pour la rédemption sociale de la Slavie entière, de l'Allemagne, de l'Europe, de la terre, que combattent, comme autrefois Pélagé et ses compagnons dans les Asturies, les bandes généreuses des Polonais et des Hongrois réunis.

Ces saintes et vaillantes cohortes, favorisées par l'esprit public des localités qu'elles sillonnent, sont en mesure de tenir un an la campagne. C'est plus qu'il n'en faut pour attendre le résultat de diversions faciles à prévoir.

Que tout ce qui se sent battre un cœur dans son sein apporte son obole à la Pologne !

La Réforme, qui nous fait connaître la pièce que l'on vient de lire, nous apprend aussi que le comité polonais de Bruxelles a recommandé ces faits, en rapport avec ce que nous avons publié précédemment sur le projet de Confédération belge-rhénoise, y compris la Gueldre et le Brabant-Septentrional, à l'attention de nos lecteurs.

Le Journal des Débats et le Siècle ont publié des lettres de Pise que nous avons reproduites, et suivant lesquelles des désordres auraient éclaté en cette ville ; on a dit que des fenêtres ont été brisées, que même le palais du vicaire général Fonteria a été démoli à l'occasion de tentatives pour introduire les jésuites dans la ville, et que des démonstrations ont eu lieu dans le but d'obtenir l'élargissement de Renzi. Ces journaux ne manquent pas de prononcer un blâme rigoureux contre le gouvernement, qui certes, aux yeux de tout juge impartial, a plutôt fait preuve, à certains égards, d'indulgence et de douceur que de sévérité. La Gazette d'Innsbourg dit à ce sujet que ces prétendus désordres se sont bornés à quelques places d'habitation au coin de

LE COMPTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

IX. La Fosse-aux-Lions.

L'un des quartiers de la Force, celui qui renferme les détenus les plus compromis et les plus dangereux, est appelé la cour de Saint-Bernard. Les prisonniers, dans leur langage, ont donné à la Fosse-aux-Lions, probablement parce que les détenus qui mordent les barreaux et parfois les gardiens.

C'est dans la prison une prison ; les murs ont une épaisseur double des autres. Chaque jour un guichetier sonde avec soin les grilles massives, et reconnaît, à la stature herculéenne, aux regards froids et incisifs de ces hommes qui ont été choisis pour régner sur leur peuple par la puissance et l'activité de l'intelligence.

Le plan de ce quartier est quadré dans des murs énormes sur lesquels se reflète le soleil lorsqu'il se décide à pénétrer dans ce gouffre de misères et de souffrances. C'est là, sur le pavé, que depuis l'heure du matin, on voit, hagards, pâlissons, comme des ombres, les hommes de la justice tenant courbés sous le couperet qu'elle aiguise.

On les voit se coller, s'accroupir le long du mur qui absorbe et retient les rayons de chaleur. Ils demeurent là, causant deux à deux, plus souvent isolés, l'œil sans cesse attiré vers la porte qui s'ouvre pour appeler quelque un des habitants de ce lugubre séjour, ou pour vomir dans le gouffre une nouvelle scorie rejetée du creuset de la société.

La cour de Saint-Bernard a son parloir particulier ; c'est un carré long, divisé en parties par des grilles, parallèlement plantées à trois pieds l'une de l'autre, de façon à ce que le visiteur ne puisse serrer la main du prisonnier ou lui passer quelque chose. Ce parloir est sombre, humide, et de tout ce qui est horrible, surtout lorsqu'on songe aux épouvantables confidences qui se passent sur ces grilles et rouille le fer des barreaux.

drap, fin et soyeux aux endroits intacts, reprenait facilement son lustre sous la main caressante du prisonnier, qui essayait d'en faire un habit neuf.

Il appliquait le même soin à fermer une chemise de batiste considérablement changée de couleur depuis son entrée en prison, et sur ses bottes vernies passait le coin d'un mouchoir brodé, initiales surmontées d'une couronne héraldique.

Quelques pensionnaires de la Fosse-aux-Lions considéraient avec un intérêt marqué les recherches de toilette du prisonnier.

— Tiens, voilà le prince qui se fait beau, dit un des voleurs.

— Il est très-beau naturellement, dit un autre, et s'il avait seulement un peigne et de la pommade, il éclipserait tous les messieurs à gants blancs.

— Son habit a dû être bien neuf et ses bottes reluisent joliment. C'est flatteur pour nous qu'il y ait des confrères si comme il faut ; et ces brigands de gendarmes sont bien vils. Les envieux! avoir déchiré une toilette comme cela !

— Il paraît que c'est un fameux, dit un autre, il a tout fait... et dans le grand genre... Il vient de là-bas si jeune ! oh ! c'est superbe !

Le fétide de cette admiration hidoise semblait savourer les éloges ou la vaine gloire de celui qui entendait pas les paroles.

Sa toilette terminée, il s'approcha du guichet de la cantine auquel s'adressait un gardien :

— Voyons, monsieur, lui dit-il, prêtez-moi vingt francs, vous les aurez bientôt ; avec moi, pas de risques à courir. Songez donc que je tiens à des parents qui ont plus de millions que vous n'avez de deniers... Voyons, vingt francs, je vous en prie, afin que je prenne une pistole et que j'achète une robe de chambre. Je souffre horriblement d'être toujours en habit et en bottes... Quel habit ! monsieur, pour un prince Cavalcanti !

Le gardien lui tourna le dos et haussa les épaules. Il ne rit pas même de ces paroles qui eussent déridé tous les fronts ; car cet homme en avait entendu bien d'autres, ou plutôt il avait toujours entendu la même chose.

— Allez, dit Andrea, vous êtes un homme sans entrailles, et je vous ferai perdre votre place.

Ce mot fit retourner le gardien, qui, cette fois, laissa échapper un bruyant éclat de rire.

Alors les prisonniers s'approchèrent et firent cercle.

— Je vous dis, continua Andrea, qu'avec cette misérable somme je pourrai me procurer un habit et une chambre, afin de recevoir d'une façon décente la visite illustre que j'attends d'un jour à l'autre.

— Il a raison ! il a raison ! dirent les prisonniers... Pardieu ! on voit bien que c'est un homme comme il faut.

— Eh bien ! prêtez-lui les vingt francs ! dit le gardien en s'appuyant sur son autre colossale épaule ; est-ce que vous ne devez pas cela à un camarade ?

— Je ne suis pas le camarade de ces gens, dit fièrement le jeune homme, ne m'insultez pas, vous n'avez pas ce droit-là !

Les voleurs se regardèrent avec de sourds murmures, et une tempête soulevée par la provocation du gardien, plus encore que par les paroles d'Andrea, commença de gronder sur le prisonnier aristocrate.

Le gardien, sûr de faire le quos ego quand les flots seraient trop tumultueux, les laissait monter peu à peu pour jeter un tour au solliciteur importun, et se donner une récréation pendant la longue garde de sa journée.

Déjà les voleurs se rapprochaient d'Andrea ; les uns disaient : — La savate ! la savate !

Cruelle opération qui consiste à roter de coups, non pas de savate, mais de soulier ferré, un confrère tombé dans la disgrâce de ces messieurs.

D'autres proposaient l'anguille ; autre genre de récréation consistant à emplir de sable, de cailloux, de gros sous, quand ils en ont, un mouchoir tordu, que les bourreaux déchargent comme un fétat sur les épaules et la tête du patient.

— Fouettons le beau monsieur, dirent quelques autres, monsieur Phœnix homme !

Mais Andrea, se retournant vers eux, dit : — Non, non, non, j'ai sa joue avec sa langue, et fit entendre ce claquement de langue qui pouvait à mille signes d'intelligence parmi les bandits restés à sa portée.

C'était un signe maçonnique que lui avait indiqué Cadrouse. Ils reconnuent un des leurs.

Aussitôt les mouchoirs retombèrent ; la savate ferrée rentra au pied du principal bourreau. On entendit quelque voix proclamer que monsieur avait raison, que monsieur pouvait être honnête à sa guise, et que les prisonniers voulaient donner l'exemple de la liberté de conscience.

L'émeute recula. Le gardien en fut tellement surpris qu'il prit aussitôt Andrea par les mains et se mit à le fouiller, attendant à quelque manifestation plus significative que la fascination et le changement subit des habitants de la Fosse-aux-Lions.

Andrea se laissa faire, non sans protester.

Tout à coup une voix retentit dans le guichet : — Benedetto ! criminel ! spectateur.

Le gardien lâcha sa proie.

— On m'appelle ! dit Andrea.

— Au parloir ! dit la voix.

— Voyez-vous, on me rend visite... Ah ! mon cher monsieur, vous allez voir si l'on peut traiter un Cavalcanti comme un homme ordinaire !

Et Andrea, glissant dans la cour comme une ombre noire, se précipita par le guichet entre-bâillé, laissant dans l'admiration ses confrères et le gardien lui-même.

On l'appelait en effet au parloir, et il ne faudrait pas s'en étonner moins qu'Andrea lui-même ; car le rusé jeune homme, depuis son entrée à la Force, au lieu d'être, comme les gens du commun, de ce bénéfice d'écrire pour se faire réclamer, avait gardé le plus stoïque silence.



ministère déclare que quelques-unes de ses dispositions lui paraissent d'une rigueur excessive; il voudrait que le gouvernement eût accompagné la présentation de ce bill de quelques autres mesures, propres à lui concilier l'affection du peuple irlandais; il espère, notamment, qu'avant de faire la motion de seconde lecture, sir J. Graham présentera un projet pour l'extension de la franchise municipale, et un autre pour améliorer les relations entre les propriétaires et les tenanciers. Le gouvernement doit être bien convaincu, dit l'orateur, qu'il ne peut gagner l'affection du peuple irlandais, qu'en lui montrant un fil à vivement à cœur de protéger ses intérêts. J'espère, en terminant, que la chambre se rappellera les promesses faites par M. Pitt à l'Irlande, à l'époque de l'union, et qu'après avoir examiné si elles ont été religieusement remplies, si elle connaît qu'il n'en est rien, elle se fera un devoir de les exécuter non comme des concessions, mais comme l'accomplissement d'un acte de stricte justice. La chambre entend encore plusieurs orateurs qui se prononcent contre le projet ministériel; deux seulement qui l'approuvent; puis le débat est ajourné à mardi.

Avec quel courage sir Robert Peel n'est-il pas entré dans le champ des réformes, malgré l'énergique résistance qu'il savait en devoir lui être opposée par une puissante aristocratie? Quelle dignité dans toute sa conduite, et quelle grandeur dans son langage qu'il tient aujourd'hui!

« Quel avantage voulez-vous que j'attende personnellement, dit-il? Je ne suis pas un homme qui se préoccupe de son existence ministérielle; elle est précaire, et mes jours politiques sont comptés. Mais, quand on présente la mesure actuelle, je n'ai pas du tout songé à prolonger mon existence ministérielle. Non; j'ai voulu seulement prévenir une grande calamité nationale et soutenir un grand intérêt public. Aussi bien que ceux qui me le disent, je suis parfaitement sûr que je n'ai pas droit à l'appui ni à la confiance de ces honorables membres qui ont bien voulu s'associer à moi en cette circonstance.

« Je sais que si ce bill est adopté, c'est à eux que l'adoption sera due, et leur en témoigne ici toute ma gratitude. Je leur suis d'autant plus reconnaissant, que pour obtenir cet appui je n'ai dû sacrifier aucun des principes politiques par moi constamment professés. Je sais que cent douze membres constituent le chiffre intégral de ceux qui, pensant comme moi sur les questions de politique générale, me soutiennent aujourd'hui. Ces cent douze membres ne composent pas plus du sixième de la chambre, je suis pas étonné que vous regardiez mon existence ministérielle comme précaire; mais adoptons d'abord cette mesure, et tant qu'elle sera en jeu, ne laissez suspendre votre courroux. Une fois la mesure adoptée, de quelque côté de la chambre que vous siégiez, Messieurs, il vous sera loisible de prendre telle ou telle mesure destinée à mettre fin à ma carrière politique, et vous assure que je regretterai plus votre confiance qu'elle que le pouvoir obtenu.

« Les lois sur l'impôt communal, sur l'impôt de détail, sur la convocation du jury, sur l'exécution de la peine capitale.

« A propos de cette dernière loi l'opposition a voulu susciter au sein de l'assemblée des scrupules qui, quoique légitimes aux yeux de bien des personnes, ne sont pas sans danger pour le pays. On ne rencontre aucun obstacle, tendant à perpétuer en Grèce à perpétuer un état de choses dont l'opposition a été la première à signaler les inconvénients. Depuis plusieurs années, aucune sentence de mort ne peut s'exécuter en Grèce. Les préjugés du peuple sont si forts, que les sentences criminelles sont tels dans le pays, que dans l'espace de quelques années cinquante malheureux qui en avaient été condamnés, ont pu être assassinés, sans qu'on ait pu découvrir les auteurs de ces meurtres, ou peut-être sans qu'on ait osé les poursuivre. Ainsi, dans l'espace de 22 ans, il est impossible de remplacer leurs victimes. Et si on est sûr que depuis cette époque tous les malfaiteurs qui ont été condamnés à mort en Grèce, ont été exécutés, on ne peut pas dire que le nombre des criminels devait s'accroître en raison de l'impossibilité de les punir. Et dans ces derniers temps un crime affreux, commis à Athènes, a été puni, qui assasina son maître, M. Alexandre Capodistria, le grand homme d'état qui avait fait tant de bien au monde, et qui n'avait pas trouvé le moyen de mourir tranquillement jusqu'au bout. Le gouvernement songe à compléter la fusillade le mode ordinaire des exécutions tant qu'il ne paraît pas praticable. C'est dans ce but qu'a été présenté le projet de loi dont je viens de parler, et que, malgré l'opposition, la majorité a adoptée sans hésiter. Cette détermination a produit un excellent effet dans le public. Reste à voir maintenant si le sénat, où l'opposition est assez forte, pensera comme la chambre des députés, comme les gens paisibles, comme le pays tout entier.

« En somme, comme le remarquait dernièrement un journal athénien, le Temps, l'opposition ne sait que récriminer sans motif plausible contre le pouvoir, que s'attaquer aux personnes sans songer le moins du monde à ses véritables intérêts du pays. Toutes les tentatives échouent devant le ferme et l'inébranlable résolution de M. Capodistria. Les mesures employées pour la répression des crimes ont porté maintes fois leurs fruits. D'après le relevé existant au ministère de l'intérieur, une centaine de brigands ont été tués ou arrêtés dans les trois derniers mois qui viennent de s'écouler. Les chefs de ces malfaiteurs sont presque tous de ce nombre. Il ne reste plus en ce moment une seule des bandes qui ont été autrefois si nombreuses et si redoutées. Leurs débris sont toujours dispersés, et la terreur qu'ils ont inspirée est éteinte. Les chemins n'ont été aussi sûrs qu'aujourd'hui. L'adoption d'une loi qui garantit désormais la prompte et sévère punition des crimes, contribuera puissamment à en diminuer le nombre, à en amoindrir la gravité.

« Un autre côté, les travaux agricoles prennent cette année un développement remarquable dans tout le Péloponèse, et dans la Roumélie, en Grèce, en Livadie et en Eubée. Une saison des plus favorables encourage les entreprises de la population.

**Nouvelles de Chine.**  
Nous avons publié ces jours-ci, d'après la *Singapore Free Press*, des nouvelles de Chine suivant lesquelles les Anglais ne seraient pas disposés à quitter Chusan, bien que le dernier terme de la rançon soit payé. Ces nouvelles sont confirmées aujourd'hui par *The Friend of China*. La signification des vœux qui se révèlent dans la dépêche que sir John Davis a fait parvenir au commissaire impérial Keying à Canton, et que nous publions ci-après, amènera probablement les Chinois à ouvrir cette ville aux étrangers. Du reste, on verra que sir John Davis agit en vertu d'ordres préemptoires de son gouvernement.

Voici la dépêche de sir John Davis, au commissaire Keying :  
« Victoria, Hong-Kong, 22 janvier 1846.

« J'ai eu l'honneur de recevoir la note de V. Exc. au sujet des difficultés qui se rattachent à l'ouverture de la ville de Canton aux marchands anglais. Le 2<sup>e</sup> art. du traité de Nankin porte : que les sujets anglais, avec leurs familles et établissements, pourront résider dans le but de faire leurs affaires de commerce sans contestation ni restriction; dans les villes de Canton, Amoy, Foochowfo, Ningpo et Singhai. Le traité a été exécuté dans quatre de ces ports, Canton forme l'unique exception. Même à Foochowfo où des difficultés s'étaient présentées l'an dernier, exactement analogues à celles de Canton, le gouvernement de V. Exc. a fait exécuter le traité. Dans le 1<sup>er</sup> art. du traité de Nankin il est dit : que les sujets de nos deux gouvernements jouiront respectivement d'une entière sécurité et protection de leurs personnes et de leurs biens dans leurs domaines respectifs. Il est très-satisfaisant de réfléchir que dans quatre des ports, la plus parfaite sécurité et tranquillité sont établies. A Foochowfo, où j'avais tout lieu de me plaindre l'an dernier, la population a été amenée par suite de mes représentations et par des exemples convenables, à se conduire convenablement vis-à-vis des étrangers. Mais malheureusement à Canton, le mal est loin de se borner à la pure exclusion de la ville; V. Exc. sait que le vice-consul lui-même, fonctionnaire public, a audacieusement et outrageusement été assailli sur l'autre bord de la rivière. Il n'a été encore fait aucune réparation pour ce fait et pour un autre semblable, qui m'a été rapporté par le consul.

La longue expérience de la vie politique que possède V. Exc. doit vous convaincre qu'un pareil état de choses ne peut pas continuer. C'est à Canton que sont nées ces troubles auxquels la paix a heureusement mis fin, et c'est par mon désir de voir continuer nos relations amicales actuelles que je m'empresse, avant qu'il soit trop tard, d'insister avec tous les ménagements possibles sur l'exécution complète des engagements convenus par le traité au sujet de Canton. Dans le 12<sup>e</sup> art. du traité de Nankin il est expressément stipulé que les îles de Koolangsoo et de Chusan continueront de rester en la possession des troupes de S. M. jusqu'au paiement complet des termes de l'indemnité et jusqu'à l'exécution complète des mesures à prendre pour ouvrir les ports aux navires britanniques. En juillet 1843, V. Exc. a reconnu, dans une note adressée à mon prédécesseur, qu'il était juste d'ouvrir la ville de Canton aussi bien que les autres et s'est engagée solennellement à le faire. C'est ce que j'ai demandé; moi-même j'ai à plusieurs reprises pressé le gouvernement de l'engagement, et maintenant j'insiste sur ce point par des motifs de bon gouvernement. Nous avons déjà remis Koolangsoo et les troupes de S. M. à Chusan aussitôt que, conformément au traité, cette question aura été résolue. V. Exc. sait que dans les négociations pour l'évacuation de Chusan nous avons à peine obtenu la promesse de l'ouverture de Chusan. Je passe maintenant à la dernière note de V. Exc. dans laquelle la population a été invitée à quitter la ville de Canton à la fin de l'année. Tout le monde le sait, causé par l'extrême sévérité avec laquelle cet officier a traité un individu qui obstruait son chemin, et non par l'annonce que les étrangers voulaient tenter de pénétrer dans la ville. J'ai patienté autant que possible en interdisant aux négociants anglais et autres, l'exercice d'un droit légitime et reconnu.

Mais dans l'hypothèse même où le tumulte dont il s'agit aurait été provoqué par le bruit que les étrangers étaient dans l'intention d'exercer un droit garanti par le traité, ce fait montrerait seulement l'étendue du mal auquel il faut remédier. C'est au gouvernement de votre excellence qu'appartient exclusivement la police des sujets chinois. Si l'on n'a qu'une chose à demander, c'est que les sujets anglais jouissent de la même sécurité et de la protection qui ont été si souvent réclamés avec insistance et si longtemps ajournés. Maintenant que j'ai reçu des instructions de mon gouvernement, je ne puis que m'y conformer et les prendre pour guide. Je sais cette occasion pour renouveler à V. Exc. les assurances de ma plus haute considération.

**Nouvelles de France.**  
A la fin de la séance de samedi, la chambre des députés a continué la discussion de quelques rapports de pétitions relatives à la liberté des cultes. M. de Gasparin s'est élevé contre un acte du gouvernement qui avait empêché un prêtre catholique de venir professer sa nouvelle religion dans la même commune où il avait d'abord enseigné le culte catholique. M. Martin (du Nord), en reconnaissant ce fait, a déclaré que le gouvernement avait agi par un sentiment de convenance. Quant aux enlèvements de mineurs, M. le garde des sceaux a répondu qu'il n'avait jamais appris qu'un magistrat eût refusé de faire droit à la réclamation légitime d'un père. M. de Gasparin a alors cité le procureur-général de Nîmes, mais ce magistrat est mort aujourd'hui. La pétition a été ensuite renvoyée au ministère de la justice.

La Presse publie la correspondance suivante, d'Alger, 25 mars :  
« On ne revient pas dans le public de l'annonce faite au duc d'Annam par M. le maréchal Bugeaud. Ces mots : « Ils m'ont fait avaler des couleurs, » par allusion à la presse de Paris et au gouvernement, ont passé de bouche en bouche avec une rapidité étonnante et sont devenus proverbiaux.  
« Il est bien évident que rien en comparaison de celle que je vais vous raconter, à tel point que je ne sais en vérité comment m'y prendre pour le faire. Voici à quelles circonstances est due la conversation que je vais vous rapporter :  
« Pendant leur séjour à Alger, les princes ont passé une partie de leur temps à parcourir le Sahel et la plaine pour juger eux-mêmes de l'état des établissements agricoles, et, soit dit en passant, ils ont été très-médiocrement flattés du spectacle qu'ils ont eu sous les yeux. On a remarqué, du reste, que M. le maréchal Bugeaud ne les a accompagnés dans aucune de ces excursions.

« Le 21, à 2 heures et demie, ils étaient partis pour faire leur tournée ordinaire, emmenant dans leur voiture les deux directeurs, et se dirigeant vers je ne sais quel point. Au retour, on alla dîner chez le maréchal en compagnie des aides de camp de service et de quelques dames invitées; et là, pour ainsi dire à huit cloches, ont lieu la scène suivante; je la tiens d'un témoin oculaire et auriculaire qui en était encore tout étourdi en me la racontant.  
« M. le maréchal Bugeaud qui lit autant qu'il écrit, venait de lire la *France en Afrique*; ce livre du jour qui fait une si grande sensation en Algérie, indigne d'être.  
« La France en Afrique était un texte inépuisable. Comment! on avait en l'audace de publier que le gouvernement de M. le maréchal Bugeaud n'était pas l'âge d'or de l'Afrique, que son épée n'était pas la meilleure des lois, ses commandants de place les juges les plus intelligents, ses généraux les administrateurs les plus distingués, ses aides-de-camp les plus parfaits ministres, et son système de colonisation militaire la plus magnifique découverte du siècle?  
Comment on voudrait substituer au régime des réquisitions, de l'autorité, de l'inquiétude publique, des conseils de guerre et de la terreur, un régime plus légal, plus intelligent, plus national, plus juste, plus raisonné, plus fécond; on voudrait placer les intérêts civils avant les intérêts militaires; subordonner l'épauvette à la toge? Et l'auteur de cette étrange proposition, passe

pour être l'interprète des vœux du cabinet, l'homme de confiance des ministres, le mandataire du gouvernement lui-même!  
« Il y en avait assez pour mettre le maréchal hors de lui, aussi ne tarda-t-il pas à éclater :  
« Ah! vous voulez me donner un gouverneur civil, s'écria-t-il emporté par l'indignation, eh bien! qu'il vienne ici, ce gouverneur civil; qu'il vienne, et j'emmenai mon armée, et j'irai moi-même transporter mon quartier général à Medeah; je ne laisserai pas un de mes soldats dans Alger, et nous verrons alors ce que fera monsieur le gouverneur civil.  
« Puis un moment après, accusant le gouvernement d'ingratitude et de faiblesse, et revenant à ce livre qui lui cause une si grande colère :  
« On dit que c'est la pensée de M. Guizot; eh! que m'importe, à moi, M. Guizot! Je le connais, ce M. Guizot, c'est un impuissant (je me sers du terme poli); l'expression du maréchal est par trop soldatesque pour être rapportée; il parle beaucoup, mais il ne fera rien; et s'il osait jamais se mêler de mes affaires, je saurais bien y mettre ordre; mais il ne l'osera pas; je veux commander ici et je commanderai.  
« Je n'accompagne ces quelques mots d'aucun commentaire; ils n'en ont pas besoin.  
« La manie de tout militariser a produit ici les plus mauvais effets; elle nous a causé un tort qui ne pourra être réparé de longtemps. Il est essentiel d'y mettre un terme et le plus tôt possible.  
« Certes, s'il fallait jamais prouver que l'épée est incapable d'administrer, que ses procédés émeuvent l'inquiétude et la défiance, que son intervention active dans les affaires civiles de la société est une cause incessante de désordres, c'est en Algérie qu'il faudrait venir chercher la démonstration de cette évidente vérité.

## VARIÉTÉS.

### HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE, Par le général Montholon, Compagnon d'exil et exécuteur testamentaire de l'Empereur.

(Suite. — Voir notre numéro 80.)  
CHAPITRE XIX.

#### Détails quotidiens sur la marche de la maladie de l'empereur.

Sir Hudson-Lowe, qui depuis trois jours n'avait pas aperçu l'empereur, est venu le 25 janvier 1821, causer avec moi de sa santé; il voudrait adjoindre un médecin anglais à Antomarchi, et le 27, il est revenu pour me dire qu'Antomarchi a témoigné à sir Thomas Reade son intention de quitter le service de l'empereur; il prétend même qu'il le lui a écrit, ce que je ne puis croire; il m'a en même temps reparlé de la lettre de lord Bathurst, relative au général Bertrand, en insistant pour une réponse.

L'empereur, auquel j'ai dû rendre compte de la conversation de sir Hudson-Lowe, parce qu'il l'avait vu entrer chez moi, m'a dicté la nuit la note suivante :

« Le docteur Antomarchi, mon chirurgien, est malade; il ne pourra jamais éprouver de soulagement; il a besoin de l'air d'Europe, et de prendre, cette année, quelques bains minéraux, pour mettre un terme à de cruelles souffrances.  
« Le docteur Antomarchi, son chirurgien, est insuffisant pour le secourir dans son état actuel de maladie. Il désire un des médecins de son ancienne maison de santé de Paris, ou un de ceux qui ont servi à l'armée comme médecin en chef de corps d'armée, et âgé de plus de 45 ans. Les sieurs Desgenettes, Larrey spécialement, pourraient désigner celui de ces médecins qui paraîtrait digne d'obtenir la confiance du malade.  
« Il recevra avec plaisir, en remplacement du comte Bertrand, toute personne qui aurait été attachée à sa personne, spécialement les ducs de Vicence (1) ou de Rovigo, les comtes de Ségur, de Montesquiou, Daru, Drouot et de Terrenne, ou les hommes de lettres, baron Denon et Arnaud.  
« Le parti qu'a pris lord Bathurst de s'adresser au cardinal Fesch à Rome et qui paraissait sage, s'est trouvé en défaut par l'effet de la surveillance exercée sur tous les membres de sa famille et de l'impossibilité où ils sont de correspondre avec la France; tout ce qu'il est nécessaire de faire ne peut être que par l'intermédiaire du gouvernement anglais en France.

« Longwood, 30 janvier 1821.  
« Le docteur Antomarchi m'a écrit ce matin, 31 janvier, qu'il désirait être retenu en Europe; qu'il sentait à regret son impuissance pour acquiescer la confiance de l'empereur.  
« L'empereur m'a écrit cette nuit ma réponse à la lettre d'Antomarchi; elle est bien dure; la voici :  
« Vous m'avez écrit, le 27, que vous n'avez rien de mieux à proposer que de retourner en France pour qu'il vous facilite votre voyage.  
« S'il était possible qu'il vous plût de retourner en France, vous n'avez rien de mieux à proposer que de retourner en France pour qu'il vous facilite votre voyage.  
« Depuis quinze mois que vous êtes dans ce pays, vous n'avez donné à Sa Majesté aucune confiance dans votre caractère moral; vous ne pouvez lui être, d'aucune utilité dans sa maladie, et votre séjour ici, quelques mois de plus, serait sans objet.  
« J'ai l'honneur d'être, etc. MONTHOLON.

J'ai eu la visite de sir Thomas Reade; nous sommes convenus que si l'empereur ne change pas d'avis, Antomarchi et Buonavita retourneront en Europe sur le même bâtiment, au prochain passage des indians.

Le grand-maréchal et moi avons enfin obtenu la grâce d'Antomarchi; dès demain matin (10 février), il reprendra son service à l'heure du bain. C'est vraiment un bon jeune homme, bien dévoué; il est malheureux qu'il n'ait pas dix ans de plus.

Le gouverneur m'a envoyé, le 15 février, des lettres et des journaux d'Angleterre. C'est toujours l'occasion d'un temps de calme pour l'empereur, et de la part de son gouvernement de faire traduire les journaux anglais, les anecdotes.

Il a été reconfiné pendant sa promenade en calèche. Antomarchi insiste de nouveau pour les vésicatoires.

Les visites nous abondent. Toujours des marins de passage que la curiosité nous amène. L'empereur n'en veut plus voir, il ne se sent en train de rien et c'est à grand-peine que je le décide à faire en calèche le tour de Dead-Wood.

La majeure fait des progrès si rapides que les rapports de l'officier d'ordonnance ont donné lieu à une inquiétude réelle à sir Hudson-Lowe, du moins il m'a paru sincère dans l'insistance qu'il a mise, vis-à-vis de moi, à ce que l'empereur consentit à faire appeler en consultation un médecin anglais de l'armée ou de la marine, et que l'un d'eux soit attaché à son service personnel. J'ai écrit l'aigreud dans mes réponses, et j'ai réussi à le battre; en remettant sous ses yeux la note que je lui ai adressée dans le temps pour lui faire connaître sous quelles conditions l'empereur consentait à recevoir les soins d'un médecin anglais. Je l'ai d'ailleurs assuré que l'affaire d'Antomarchi était arrangée et qu'il restait.

Cependant le docteur Arnold du 20<sup>e</sup> régiment est venu me (1) La présence du duc de Vicence dans le gouvernement provisoire de 1815 n'avait rien changé aux sentiments de l'empereur pour ce fidèle ami de sa bonne fortune, et c'était justice; car le duc de Vicence n'avait accepté de siéger dans le gouvernement provisoire que par obéissance au désir de l'empereur, qui attachait du prix à ce qu'un oeil ami surveillât les trancunes ou les trahisons de Fouché.

voir le 17 mars... Hudson-Lowe... je ne sais quelle est ma destinée, car si jamais... je ne pourrais en être reçu par l'empereur, je puis vous dire... parole d'honneur que je me conduirais comme un vieux soldat...

Le repulse nous a apporté d'Angleterre des lettres et des journaux sans intérêt; mais l'arrivée de deux bâtiments de l'Inde a été pour sir Hudson-Lowe l'occasion de faire écrire au grand-marshal que l'un d'eux était le Waterloo, dont il connaissait le capitaine...

Il semble réellement que l'isolement de l'empereur soit une idée fixe de la haine de cet homme, et que saisir ou provoquer toutes les occasions de décider l'un de nous à quitter l'empereur...

L'empereur a été fort souffrant aujourd'hui 16 mars; il n'a pu prendre que des portions de fenilles d'orange, et, contre son habitude, il s'est couché vers cinq heures...

Après avoir appris de la visite du capitaine du Waterloo chez le grand-marshal m'a décidé à avoir une explication sérieuse, mais tout amicale et sans succès... l'empereur ne paraît nullement inquiet de la conviction de l'expérience d'Antomarchi... 22 mars. — Mauvaise nuit, malaise continué jusqu'à 2 heures du matin...

23 mars. — La nuit a été assez bonne; l'empereur a voulu travailler; il a revu ses notes sur ses dernières guerres... 24 mars. — Aujourdhui n'y a rien de remarquable...

25 mars. — La nuit a été agitée, toujours le coup de canif. Plusieurs fois l'empereur est sorti de son lit pour se promener dans son salon... 26 mars. — La nuit a été agitée, toujours le coup de canif. Plusieurs fois l'empereur est sorti de son lit pour se promener dans son salon...

La fatalité a voulu qu'Antomarchi fut encore absent de Longwood. Impossible de lui faire comprendre la gravité de l'état de l'empereur. Il est dominé par la conviction que tout ce que l'empereur ou moi lui disons à cet égard, est un jeu politique pour amener le gouvernement anglais à nous rappeler en Europe...

20 mars à six heures. — L'empereur était calme et s'est endormi; le malaise s'était manifesté à plusieurs reprises dans la nuit, je voulais faire appeler le docteur Antomarchi que je savais de retour à Longwood, mais l'empereur s'y est refusé avec humeur et n'a consenti à le voir qu'à l'heure ordinaire...

21 mars. — L'empereur a travaillé cette nuit et je n'ai rien vu dans son attitude qui rappelât son mal; il était presque gai. Sa dictée l'avait ramené aux souvenirs de Varsovie et de madame Waleska. Il a ri de bon cœur en se rappelant le bal dans lequel il la vit pour la première fois...

22 mars. — Mauvaise nuit, malaise continué jusqu'à 2 heures du matin, mauvaise humeur, refus de me laisser appeler... Antomarchi est entré au réveil de l'empereur, et lui a porté un carafe de limonade préparée par lui...

23 mars. — La nuit a été assez bonne; l'empereur a voulu travailler; il a revu ses notes sur ses dernières guerres... 24 mars. — Aujourdhui n'y a rien de remarquable... 25 mars. — La nuit a été agitée, toujours le coup de canif...

26 mars. — La nuit a été agitée, toujours le coup de canif. Plusieurs fois l'empereur est sorti de son lit pour se promener dans son salon... 27 mars. — La nuit a été agitée, toujours le coup de canif. Plusieurs fois l'empereur est sorti de son lit pour se promener dans son salon...

impossible sans qu'un de nous en ressentit les effets. Je dormais plus encore; quand une odeur quelconque frappait l'odorat d'une manière extraordinaire au moment où l'approche qu'on me faisait de ses lèvres, il s'arrêtait et me disait: « Goûtez donc, je ne connais pas cette odeur-là. » Et ce n'était que sur mon assurance que je ne trouvais rien d'extraordinaire dans le goût de ce que je venais de boire ou de manger ainsi qu'il en prenait...

L'empereur a voulu me-même ouvrir la caisse arrivée, et a paru prendre grand plaisir à feuilleter tous les livres qui elle contenait. La fin de la journée a été bonne. Il y a évidemment un grand bien-être...

25 mars. — La nuit a été agitée, toujours le coup de canif. Plusieurs fois l'empereur est sorti de son lit pour se promener dans son salon, il aurait voulu pouvoir oublier son mal et faire un effort sur lui-même pour causer et s'étourdir par des souvenirs...

(La suite à demain.)

ANNONCES.

UNE DAME de la religion Protestante desire prendre chez elle deux ou trois élèves de bonne maison pour leur donner une éducation distinguée et soignée sous tous les rapports...

Cours des Fonds Publics

Table with multiple columns: Bourse d'Amsterdam du 6 Avril, Bourse de Londres du 4 Avril, Bourse de Vienne du 31 Mars. Includes rows for various countries like Pays-Bas, Russie, Espagne, Autriche, France, Pologne, Brésil, Portugal and their respective bond and stock prices.

TRÈS IMPORTANT.

LA PERTE DES DENTS RÉPARÉE.

SANS EMPLOI DE FIL D'ARCHAL OU DE MOYEN DE SUTURE. DENTS DÉCHAUSSÉES AFFERMIES ET PLOMBAGE DES DENTS CARIÉES, à l'aide du ciment marmoratum.

M. Joseph Hes, dentiste examiné par la Faculté, continue avec succès l'application de son système, pour la pose de dents artificielles et minérales, d'une manière remarquable, ayant leur émail naturel et répondant à toutes les exigences de la mastication et de la parole...

Je dois dire à cette occasion que l'empereur n'a jamais rien mangé pendant son séjour à Longwood qui n'ait été essayé par une des personnes de sa maison. La desserte de sa table était faite par ses valets de chambre. Je ne me rappelle d'ailleurs pas que l'empereur ait jamais mangé dans sa chambre...

LA HAYE, chez Leopold Vollenberg, Lage Nieuwe Beurssteeg, et à Rotterdam, chez S. VAN REYN STOECK...